

Théâtre : « Please, continue (Hamlet) » à l'Espal

La pièce de théâtre « Please, continue (Hamlet) » se joue cette semaine à l'Espal. Rencontre avec un de ses deux concepteurs : Yan Duyvendak.

« Le Maine Libre » : Comment définiriez-vous « Please, continue (Hamlet) » ?

Yan Duyvendak : c'est le simulacre d'un procès dans lequel il n'y a que trois comédiens incarnant l'accusé, la partie civile et le témoin. Les autres intervenants sont des magistrats et professionnels du barreau que nous sollicitons dans chaque ville où nous allons en nous calquant toujours sur le système judiciaire du pays d'accueil. Les spectateurs sont aussi susceptibles d'être impliqués en devenant jurés.

Quelle est l'origine de cette pièce ?

Avec Roger Bernat, nous sommes



Yan Duyvendak sera présent au Mans cette semaine pour assister à chacune des trois représentations de la pièce « Please, continue (Hamlet) » à l'Espal.

tombés sur les procès-verbaux de Guantanamo qui nous ont bouleversés. C'était une vraie parodie de

justice. Le titre « Please, continue » reprend justement l'expression des juges de l'époque. On a essayé de s'approprier l'affaire mais ça ne fonctionnait pas alors au lieu de singer la justice, on a décidé de la montrer à l'œuvre. Le résultat est beau.

Et son but ?

Elle doit faire sens pour la justice en montrant à la fois ses avantages et ses défauts. Au début, j'étais très critique envers la justice puis mon regard s'est nuancé. Il est intéressant de constater que chaque pays opte pour une justice qui colle à sa culture. À Zurich par exemple, c'est une ambiance très sèche, personne ne porte de robe et les plaidoiries sont lues de façon monotone.

Les 23, 24 et 25 avril à 19 h 30

À l'Espal, de 8 à 22 €

Maître Pérez : « Il est difficile de juger »

L'avocate au barreau du Mans spécialisée dans le droit civil défendra le personnage d'Hamlet lui-même lors de la représentation du 25 avril.

L'ancien bâtonnier Benoît Jousse a proposé à Leslie Pérez de participer. « J'ai trouvé l'objectif de la pièce

intéressante à savoir montrer aux non-spécialistes du droit qu'il est difficile de juger quelqu'un » explique-t-elle. « Ce ne sera pas comme en vrai, je n'ai que dix minutes pour défendre mon client ce qui est très court pour convaincre. Les intervenants sont changés sur les trois représentations. En revanche, on nous a

demandé de plaider comme nous le faisons habituellement ». La dimension théâtrale d'un procès ? L'avocate est formelle : « Pour le pénal, peut-être. Sinon, beaucoup moins. On ne peut plus convaincre en utilisant des tours de passe-passe. »

MERCREDI 23 AVRIL 2014

LE MAINE LIBRE